

Comptabilité publique pour les collectivités territoriales, perfectionnement

Cours Pratique de 2 jours - 14h

Réf : MCT - Prix 2024 : nous consulter

Cette formation vous permettra d'approfondir vos connaissances et votre maîtrise des spécificités de la comptabilité publique. Vous apprendrez notamment à procéder à l'édition des états puis à leur analyse financière afin de décider de l'affectation des résultats.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Comprendre le management de l'établissement avec la LOLF

Comprendre le processus d'enregistrement comptable avec la saisie d'opérations variées et notamment de fin d'année

Procéder à l'établissement des états financiers annuels afin d'en faire l'analyse financière

Préparer l'affectation du résultat et enregistrer les écritures concernées

TRAVAUX PRATIQUES

Apports théoriques et exercices pratiques, études de cas et démonstrations.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 01/2018

1) La Loi Organique des Lois de Finance (LOLF)

- Le découpage budgétaire en Mission, Programme et Action.
- La gestion par la performance : objectifs, indicateurs d'efficacité et budget.
- Les budgets opérationnels de programme : périmètre, contenu et procédures.
- Les titres de la LOLF : les notions de fongibilité symétrique ou asymétrique.

Exercice : Exécuter un budget avec la LOLF : suivi de consommation des AE à partir des engagements juridiques, mesure de l'impact du service fait...

2) Les opérations de clôture en comptabilité publique

- Les Opérations Budgétaire ou Réelle.
- Les Opérations d'Ordre Semi Budgétaire.
- Les Opérations d'Ordre Budgétaire.
- Les Opérations de Trésorerie et d'Ordre.

Exercice : Rattacher des charges et produits : provisions pour dépréciation des comptes clients, produits à facturer et avoirs à établir, charges et amortissements...

3) Les Etats de l'ordonnateur et du comptable

- La situation budgétaire périodique : suivi des disponibilités.
- L'état des engagements en cours (non consommés et/ou non réalisés).
- Les restes à réaliser : Crédit de Paiement en cours à reporter.
- L'Etat des dettes à payer et les créances en cours.
- Le Compte Administratif, le Bilan et le Compte de Résultat.
- La situation de la masse salariale et des effectifs en ETP et ETPT.

PARTICIPANTS

Responsable comptable ou budgétaire et toute personne impliquée dans la comptabilité des collectivités territoriales.

PRÉREQUIS

Connaissances de base de la comptabilité publique.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

4) L'établissement d'un budget autonome

- Les activités et missions de l'établissement.
- Les chapitres de la section de fonctionnement ou d'exploitation.
- Les emplois et ressources de la section d'investissement.
- Les Autorisations d'Engagements et les Crédits de Paiement.

Exercice : Etablir un budget autonome (budget annexe, syndicat...).

5) L'analyse financière du budget et l'affectation du résultat

- Le résultat de la section de fonctionnement et de la section d'investissements.
- Les opérations inter-sections avec les chapitres d'Ordre.
- La Capacité d'Autofinancement et le Fonds de Roulement.

Exercice : Définir, affecter puis enregistrer le résultat : préparer la proposition d'affectation avec ses conséquences et enregistrer l'écriture comptable correspondante.

LES DATES

Nous contacter